

GOVERNANCE HYBRIDE DES CONFLITS FONCIERS AU MAYO-KEBBI OUEST : ARTICULATION DES SYSTÈMES COUTUMIERS ET FORMELS

¹Elysée TCHONBOURBO et ²Ludovic Baïsserné PALOU

¹Doctorant, Département de Géographie, Université de Ndjamen, Tchad, E-mail :

elyseetchonbourbo@gmail.com

²Maître de Conférences (CAMES), Département de Géographie, Université de Pala, E-mail :

paludorbapa@gmail.com

Résumé

La gestion des conflits fonciers dans la province du Mayo-Kebbi Ouest au Tchad repose sur une pluralité de mécanismes combinant normes coutumières, dispositifs étatiques et instruments hybrides tels que les conventions locales. Dans un contexte marqué par une pression accrue sur les ressources naturelles, la multiplication des conflits agropastoraux et la transformation des rapports d'accès au foncier, la question de l'efficacité de ces mécanismes se pose avec acuité. Cet article analyse la gouvernance hybride des conflits fonciers à partir d'une approche empirique fondée sur des enquêtes de terrain. Les résultats montrent que les mécanismes coutumiers demeurent les plus sollicités en raison de leur forte légitimité sociale et de leur accessibilité, mais qu'ils présentent des limites liées aux rapports de pouvoir et à leur faible formalisation. Les institutions formelles apparaissent peu efficaces, en raison de leur faible accessibilité et du manque de confiance des populations. Quant aux mécanismes hybrides, ils constituent des innovations pertinentes, mais restent fragiles et insuffisamment opératoires. L'étude met en évidence les limites structurelles de cette gouvernance hybride et souligne la nécessité d'une meilleure articulation entre les systèmes pour une gestion durable des conflits fonciers.

Mots-clés : *Gouvernance hybride, conflits foncier, articulation, système coutumier, système formel, Mayo-Kebbi Ouest, Tchad*

HYBRID GOVERNANCE OF LAND CONFLICTS IN MAYO-KEBBI WEST: INTERACTIONS BETWEEN CUSTOMARY AND FORMAL INSTITUTIONS

Abstract

Land conflict management in rural Chad, particularly in Mayo-Kebbi West, is characterized by the coexistence of customary institutions, formal legal systems, and hybrid governance mechanisms. In a context marked by increasing competition over natural resources and rising agropastoral conflicts, the effectiveness of these governance arrangements remains a key issue. This paper analyzes hybrid governance based on field research data. Findings show that customary mechanisms dominate due to their accessibility and social legitimacy, yet they suffer from bias and weak formalization. Formal institutions remain underutilized due to cost, distance, and low trust. Hybrid mechanisms such as local conventions offer innovative solutions but lack sustainability. The study highlights the structural weaknesses of hybrid governance and emphasizes the need for better integration of these systems.

Keywords: *Hybrid governance, land conflicts, articulation, customary system, formal system, Mayo-Kebbi Ouest, Chad.*

Introduction

Dans les régions rurales du Tchad, les ressources naturelles constituent le socle des systèmes de production et des dynamiques socioéconomiques (Lavigne Delville, 1998 ; Chauveau et al., 2001). Dans la province du Mayo Kebbi Ouest, caractérisée par une forte dépendance à l'agriculture, à l'élevage et aux ressources hydriques, l'accès et le contrôle du foncier apparaissent comme des facteurs déterminants de stabilité ou de conflictualité (Boone, 2014 ; Cotula et al., 2004). Cette dépendance se traduit par une compétition accrue entre les différents usagers des ressources,

notamment les agriculteurs et les éleveurs, conflits largement documentés dans les contextes sahéliens (Benjaminsen et Ba, 2009 ; Turner, 2004). À ces acteurs s'ajoutent désormais ceux impliqués dans l'orpaillage, accentuant les tensions dans un contexte où plus de 80 % des populations déclarent des conflits fréquents.

La population de cette province, estimée à 569 087 habitants en 2009, est projetée à environ 936 700 habitants en 2026, reflétant une croissance démographique soutenue. Comme le souligne Magrin (2001), cette dynamique démographique, couplée à l'expansion des activités agricoles et économiques, exerce une pression croissante sur les terres agricoles, les pâturages et les ressources hydriques, contribuant à l'intensification des conflits liés à l'usage du sol.

Dans ce contexte, la superposition des usages du sol liés à l'agriculture pluviale, à l'élevage transhumant, à la pêche et à l'exploitation artisanale des ressources engendre une multiplication des conflits fonciers. Ces conflits prennent diverses formes, allant des conflits agropastoraux aux conflits intracommunautaires liés à l'héritage et à l'accès à la terre, en passant par les tensions autour des ressources hydriques (Sougnabé, 2003 ; Réounodji, 2003).

Face à ces dynamiques conflictuelles, plusieurs mécanismes de régulation coexistent. D'une part, les systèmes coutumiers, historiquement ancrés dans les pratiques locales, continuent de structurer l'accès et le contrôle des ressources (Ostrom, 1990 ; Chauveau et al., 2001). Ils reposent sur l'autorité des chefs traditionnels et constituent le principal recours pour environ 61,8 % des acteurs. D'autre part, les institutions étatiques modernes, mobilisées par seulement 17,3 % des populations, visent à encadrer juridiquement les transactions foncières et la résolution des litiges (Delperou de Bayac, 1993), tandis que les dispositifs hybrides concernent près de 20,9 % des cas.

Cependant, malgré cette diversité d'instruments, les conflits fonciers persistent, révélant les limites des dispositifs existants. La coexistence de ces mécanismes traduit une situation de pluralisme juridique et institutionnel, caractérisée par des tensions entre légitimité sociale et efficacité institutionnelle (Bierschenk et Olivier de Sardan, 2014). Cette situation soulève une question centrale : dans quelle mesure la gouvernance hybride des conflits fonciers au Mayo Kebbi Ouest permet-elle une régulation efficace et durable des tensions liées aux ressources naturelles ?

L'objectif de cet article est d'analyser l'efficacité des mécanismes de gestion des conflits fonciers en mettant en évidence les interactions, les complémentarités et les contradictions entre les systèmes coutumiers et formels. Plus spécifiquement, il s'agit d'évaluer les performances des différents dispositifs de régulation, afin de proposer des pistes d'amélioration pour une gouvernance foncière plus efficace et durable.

1. Approche méthodologique

1.1. Situation géographique de la zone d'étude

L'étude adopte une approche méthodologique mixte combinant des méthodes qualitatives et quantitatives, afin de mieux appréhender la complexité des mécanismes de gestion des conflits fonciers dans la province du Mayo-Kebbi Ouest. La recherche a été réalisée dans la province du Mayo-Kebbi Ouest, située dans la zone soudanienne du Tchad. Cette région se caractérise par une forte pression sur les ressources naturelles, une coexistence d'activités agricoles et pastorales, ainsi qu'une fréquence élevée des conflits fonciers. La figure ci-dessous présente la zone d'étude

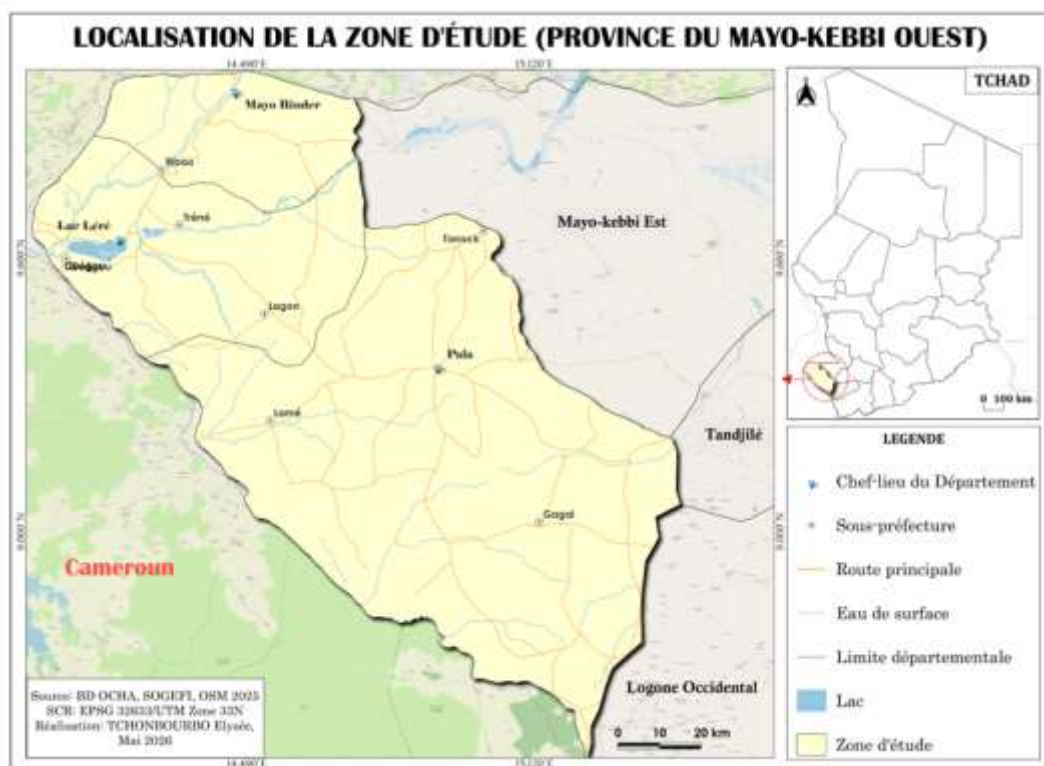


Figure 1. Présentation de la zone d'étude

La figure 1 situe la province du Mayo-Kebbi Ouest dans son ensemble. Elle met en évidence les différents arrondissements, les principales localités, le bâti ainsi que les cours d'eau, qui constituent des ressources essentielles pour les activités socioéconomiques.

Située dans la zone soudanienne du Tchad, la province du Mayo-Kebbi Ouest couvre une superficie d'environ 12 479 km². Elle s'étend globalement entre les latitudes 9° et 10° Nord et les longitudes 14° et 16° Est. Elle est limitée au Nord par le Mayo-Kebbi Est, au Sud et à l'Ouest par la République du Cameroun et à l'Est par la Tandjilé.

Sur le plan administratif, la province est composée de plusieurs départements, notamment Lac Léré, Mayo-Dallah et Mayo-Binder, eux-mêmes subdivisés en sous-préfectures et cantons. Cette organisation territoriale structure les dynamiques de gouvernance locale et la gestion des ressources naturelles.

Par ailleurs, le Mayo-Kebbi Ouest se caractérise par une diversité socioculturelle importante, avec la présence de plusieurs groupes ethniques, parmi lesquels on peut citer notamment les Moundang, les Toupouri, les Peuls, ainsi que d'autres communautés locales. Cette diversité ethnique, associée à la coexistence de différentes activités économiques comme l'agriculture, l'élevage et la pêche, influence fortement les modes d'accès aux ressources et les dynamiques conflictuelles.

Cette position géographique, notamment frontalière, favorise les mobilités humaines et pastorales, accentuant les interactions entre les acteurs ainsi que la pression exercée sur les ressources naturelles.

1.2. Méthodes de collectes de données, outils et traitement de données

Pour mener à bien cette étude, la démarche fait appel à deux types de données : les données secondaires qui, à travers les recherches documentaires disponibles abordant le sujet et les données primaires qui sont obtenues par l'élaboration du questionnaire adressé aux chefs de ménages propriétaires de terrain. Ainsi, l'âge retenu pour l'enquête est de 30 ans et plus car à cette tranche d'âge, l'enquêté est à mesure de répondre à des questions qui lui sont soumises. La méthodologie retenue pour cette recherche s'appuie sur une approche qualitative et diachronique visant. Elle combine l'analyse documentaire et l'observation participante. Les enquêtes de terrain ont été

administrées dans plusieurs localités, notamment à Pala (chef-lieu) et dans des cantons ruraux environnants sélectionnés en raison de leur exposition aux conflits agropastoraux.

1.3. Population cible

La population cible de cette étude regroupe les principaux acteurs impliqués dans l'accès aux ressources foncières et la gestion des conflits, notamment les agriculteurs, les éleveurs, les autorités coutumières ainsi que les acteurs institutionnels. La prise en compte de ces catégories permet de saisir de manière globale les dynamiques conflictuelles et les mécanismes de gouvernance en jeu.

1.4. Échantillonnage et approche adoptée

L'étude utilise un échantillonnage raisonné (ou non probabiliste) pour les entretiens qualitatifs, permettant de sélectionner des informateurs clés en fonction de leur rôle dans la gestion des conflits.

Pour l'enquête quantitative auprès des ménages, un échantillonnage aléatoire simple a été utilisé afin d'assurer une représentativité acceptable.

1.4.1. Taille de l'échantillon

L'échantillon quantitatif est composé d'environ 110 répondants, répartis entre ménages ruraux, autorités locales et acteurs institutionnels. Les enquêtés ont été sélectionnés selon un échantillonnage raisonné, fondé sur leur implication dans l'accès aux ressources foncières et la gestion des conflits, ainsi que sur leur disponibilité dans les différentes localités étudiées. Cette approche permet de cibler les acteurs pertinents tout en garantissant la diversité des profils enquêtés.

Cette taille est jugée suffisante pour assurer la fiabilité des résultats dans le cadre d'une étude exploratoire, tout en tenant compte des contraintes de terrain.

1.4.2. Techniques de collecte des données

Les données ont été collectées à travers trois principales techniques :

2.4.1 Entretiens semi-directifs

Réalisés auprès :

Les entretiens ont concerné des chefs traditionnels, des autorités administratives et des responsables communautaires. Ces entretiens ont permis de comprendre les logiques de gestion des conflits et les relations de pouvoir.

2.4.2 Enquêtes quantitatives auprès des ménages

Des questionnaires ont été administrés aux ménages afin d'analyser : L'analyse a porté sur la perception des conflits ainsi que sur le recours aux différents mécanismes de résolution.

2.4.3 Observation de terrain

L'observation directe a permis d'analyser :

- Le fonctionnement réel des mécanismes de gestion ;
- Les pratiques locales de résolution des conflits.

2.5. Méthodes d'analyse des données

Les données collectées ont été traitées à travers une combinaison d'analyses quantitatives et qualitatives. Les données quantitatives issues des questionnaires ont fait l'objet d'un traitement statistique descriptif, permettant de calculer les fréquences, les pourcentages et de comparer les réponses selon les localités. Parallèlement, les données qualitatives obtenues à partir des entretiens ont été analysées selon une approche thématique, afin d'identifier les logiques d'acteurs, les perceptions et les pratiques locales en matière de gestion des conflits fonciers.

L'ensemble de ces analyses a été interprété dans une perspective systémique, mettant en évidence les interactions entre les acteurs, les institutions et les ressources naturelles.

L'efficacité des mécanismes de gestion des conflits a été évaluée à partir de critères combinés, notamment l'accessibilité, la rapidité, la légitimité sociale, l'impartialité et la durabilité des solutions proposées.

2. 2. Résultats et discussion

2.1. Prépondérance des mécanismes coutumiers dans la gestion des conflits

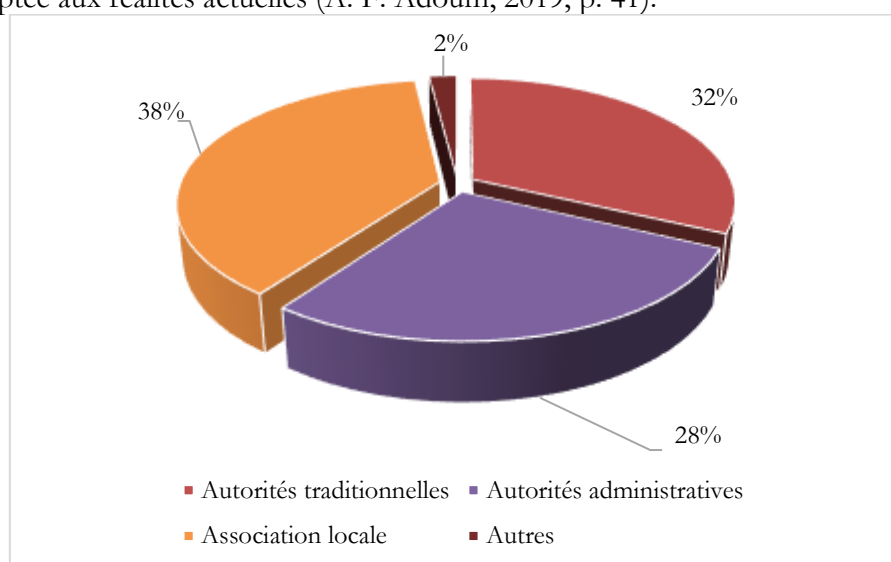
Les résultats issus des enquêtes de terrain montrent que les mécanismes coutumiers constituent le principal mode de gestion des conflits fonciers dans la province du Mayo-Kebbi Ouest. Sur les 110 répondants enquêtés, environ 68 individus, soit 61,8 %, déclarent avoir recours en priorité aux autorités traditionnelles, structure de médiations sociales, et commissions foncières pour la résolution des conflits avec une satisfaction. Ces mécanismes reposent sur l'intervention des chefs de terre, chefs de village et chefs de canton, comités locaux qui assurent la médiation locale en s'appuyant sur les normes coutumières et les relations sociales (tableau I).

Tableau I : Perception de l'efficacité des mécanismes coutumiers (n = 110)

Critères	Appréciation dominante
Accessibilité	Très élevée
Rapidité de résolution	Élevée
Légitimité sociale	Très élevée
Coût	Faible
Neutralité	Moyenne

Source : Enquête terrain, 2025

Ces résultats confirment que les mécanismes coutumiers sont fortement appréciés en raison de leur proximité sociale et de leur rapidité. En effet, près de 89 % des répondants considèrent la médiation coutumière comme la plus efficace. Les conflits agropastoraux résultent souvent de la compétition entre les agriculteurs et les éleveurs pour l'accès et l'usage des ressources naturelles (terres, eau, pâturage, piste ou couloirs de transhumance etc.). Leur gestion mobilise une diversité d'acteurs publics et privés dont les rôles sont complémentaires. Dans le cas où les autorités traditionnelles n'arrivent pas à résoudre le conflit entre les deux acteurs et/ou les deux acteurs s'affrontent, les autorités coutumières font appel aux autorités compétentes. Les cas de conflits enregistrés sont transférés à la justice dont les limites sont perceptibles ; la législation foncière étant insuffisante et/ou inadaptée aux réalités actuelles (A. F. Adoum, 2019, p. 41).



Source : Enquête de terrain, novembre 2025

Figure 1 : Répartition des enquêtés selon les instances impliquées dans la gestion

Il ressort de la figure 2, que dans le secteur d'investigation, il existe essentiellement trois voire quatre instances impliquées dans la gestion et le règlement des conflits à savoir : Association locale avec 38 %, en première position comme des personnes impliquées par les protagonistes dans la résolution des conflits ainsi 28 % représentent les autorités administratives. Il y a 32 % des enquêtés qui se disent reconnaître le jugement rendu par les autorités traditionnelles. La lenteur du processus de la règlementation des plaintes qui sont portées à la perception des autorités habilitées à les

résoudre constitue l'un des facteurs de la récurrence des conflits agropastoraux sur les ressources naturelles. Cependant, cette efficacité reste relative. L'analyse qualitative révèle que les décisions peuvent être influencées par les rapports de pouvoir locaux, notamment au profit des groupes socialement dominants (autochtones, élites locales, détenteurs de capital foncier). Ainsi, les mécanismes coutumiers apparaissent comme légitimes mais socialement biaisés, ce qui limite leur capacité à traiter des conflits complexes.

Tableau II : Évaluation des mécanismes coutumiers par localité (n = 110)

Critères	Pala	Léré	Lagon	Guégou	Gouegoudoum	Guelo	Total (n)	Appréciation dominante
Accessibilité	15	14	11	9	9	10	68	Très élevée
Rapidité de résolution	14	13	11	8	9	10	65	Élevée
Légitimité sociale	16	15	11	9	8	9	68	Très élevée
Coût	15	14	12	9	8	10	68	Faible
Neutralité	9	8	7	6	6	8	44	Moyenne

Source : Enquête terrain, 2025

L'analyse consolidée des données révèle une homogénéité globale des perceptions des mécanismes coutumiers dans l'ensemble des localités étudiées. Les critères d'accessibilité, de légitimité sociale et de coût obtiennent les scores les plus élevés, avec chacun 68 répondants sur 110, confirmant la forte dominance et l'ancrage social de ces mécanismes. La rapidité de résolution des conflits est également fortement appréciée (65 répondants), ce qui souligne leur efficacité opérationnelle dans la gestion des conflits fonciers. En revanche, le critère de neutralité présente un niveau plus faible (44 répondants), traduisant des perceptions critiques liées aux inégalités sociales, aux rapports de pouvoir locaux et aux influences des autorités traditionnelles.

2.2. Faible recours et limites des mécanismes formels

Les résultats montrent un recours très limité aux mécanismes formels (tribunaux, administration, forces de sécurité). Sur les 110 enquêtés, seuls 19 individus (17,3 %) déclarent recourir à la justice formelle.

Tableau III : Contraintes des mécanismes formels

Contraintes	Niveau observé
Accessibilité géographique	Faible
Coût des procédures	Élevé
Délais de traitement	Long
Confiance des populations	Faible

Source : Enquête terrain, 2025

Plus de 72 % des répondants considèrent la justice formelle comme inefficace ou inadaptée. Cette faible utilisation s'explique notamment par le coût élevé des procédures judiciaires, la lenteur des processus, l'éloignement des institutions ainsi que la faible compréhension des règles juridiques. La justice moderne apparaît ainsi comme légalement structurée mais socialement déconnectée.

Tableau IV : Contraintes des mécanismes formels selon les localités (n = 110)

Contraintes	Pala	Léré	Lagon	Guégou	Gouegoudoum	Guélo	Total (n)	Niveau observé
Accessibilité géographique	6	5	4	3	4	5	27	Faible
Coût des procédures	5	4	3	2	3	4	21	Élevé
Délais de traitement	4	4	3	3	3	4	21	Long

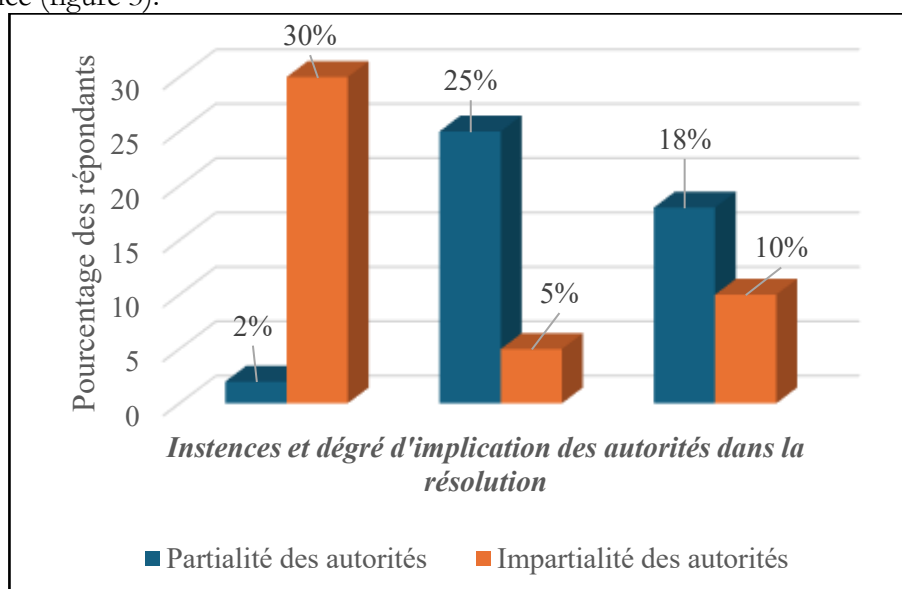
Confiance des populations	5	4	3	2	3	4	21	Faible
---------------------------	---	---	---	---	---	---	----	--------

Source : Enquête terrain, 2025

L'analyse des contraintes liées aux mécanismes formels met en évidence une faible utilisation de ces dispositifs dans l'ensemble des localités étudiées. L'accessibilité géographique apparaît comme une contrainte importante, avec seulement 27 répondants sur 110, ce qui traduit un accès limité aux institutions judiciaires. Le coût des procédures et les délais de traitement sont également perçus comme des obstacles majeurs, chacun étant mentionné par 21 répondants, confirmant le caractère peu adapté de la justice formelle aux réalités des zones rurales. De plus, la confiance des populations envers les institutions formelles demeure faible (21 répondants).

2.2.1. Facteurs de mauvaise gouvernance aggravant les conflits d'exploitation

La stratégie développée a été de stimuler les capacités des groupes socioprofessionnels à résoudre eux-mêmes les différends par le biais de « comités paritaires d'entente » et la promotion d'une culture de paix entre les communautés. Le mandat du comité est de consolider les points de convergence et renforcer les atouts de la gestion des conflits et de négocier des solutions aux plans de divergence (figure 3).



Source : Enquête de terrain, novembre 2025.

Figure 3 : Répartition des répondants selon le degré d'intervention des autorités

Il ressort de l'analyse de la figure 3 montre que 30% des personnes interrogées affirment que les autorités traditionnelles sont impartiales dans leurs interventions de la résolution et seulement 2% affirment qu'elles sont partiales. Contrairement, les avis des répondants par rapport aux autorités administratives, ils affirment que 25% des autorités sont partiales dans la résolution contre 5% qui représentent l'impartialité. En ce qui concerne la justice, les enquêtes déclarent qu'elle est impartiale dans son intervention dans la résolution, 18% occupent la partialité de la justice contre 10% de l'impartialité. Cela traduit nettement le climat de méfiance qu'engendre cette situation, car les exploitants accusent les autorités d'être partiale dans l'intervention de la résolution. Il faut souligner que les sentiments des enquêtés convergent vers la mauvaise gestion des conflits d'exploitation des ressources naturelles.

2.3. Renforcement de la justice traditionnelle et locale

Les chefs de villages, réunis autour du chef de canton à pala, s'engagent à renforcer la justice traditionnelle et locale en favorisant la résolution pacifique des conflits. À travers le dialogue et le partage d'expériences, ils mettent en avant le rôle essentiel des autorités coutumières dans la médiation sociale et la cohésion communautaire. Leur mobilisation vise à prévenir les tensions,

promouvoir des valeurs de respect et de justice, et construire des communautés solidaires, capables de gérer leurs différends de manière inclusive et durable.



Source : Enquête terrain, prise de vue, Tchonbourbo E. 2025

Photo 2 : réunion de concertation entre les autorités traditionnelles pour le renforcement de la justice traditionnelles

Dans de nombreux cas, il n'existe pas de mécanismes formels pour indemniser les agriculteurs en cas de destruction des cultures par le bétail. Les tentatives de compensation sont souvent gérées au niveau local, de manière informelle, ce qui laisse place à des interprétations variables et à des ressentiments. « Au plan national, il n'existe pas un mécanisme de résolution des conflits entre agriculteurs et éleveurs. La loi N°004/10/1959 qui règlemente la transhumance est abondamment dépassée par les contraintes écologiques, par évolution des mouvements des populations et des animaux »¹. Pour ce qui concerne le terrain de recherche, les acteurs ont trouvé le consensus de la résolution qui privilège les autorités traditionnelles locales. Le consensus devant les autorités traditionnelles est le mode de règlement le plus utilisé par les exploitants de l'aire d'étude. C'est surtout lorsque le consensus n'émane pas que des deux parties qui font recours aux autorités. Cela s'explique par son lien avec les protagonistes, ils sont proches d'eux et le premier à être contacté et c'est quand ils n'arrivent pas à réconcilier ou à résoudre les problèmes de ces deux parties qu'ils partent devant les autorités publiques. Dans le cas où les autorités traditionnelles ou coutumières n'arrivent pas à résoudre de conflits entre les deux antagonistes et/ou les deux acteurs s'affrontent, les autorités coutumières font appel aux autorités militaires.

3.4. Les mécanismes hybrides : entre innovation et fragilité

Les mécanismes hybrides (comités mixtes, commissions locales, conventions communautaires) sont en développement dans la zone d'étude. Environ 23 répondants (20,9 %) déclarent y recourir. Ces dispositifs combinent :

¹ P. Sougnabe. (Actes du colloque, mai 2002, Garoua, Cameroun. Prasac, N'Djaména, Tchad- p. 6).

Cette approche repose sur un ensemble de normes coutumières, de règles administratives et de mécanismes de participation communautaire.

Tableau V : Évaluation des mécanismes hybrides

Dimensions	Appréciation
Participation locale	Élevée
Capacité de dialogue	Élevée
Efficacité opérationnelle	Moyenne
Durabilité	Faible

Source : Enquête terrain, 2025

Les mécanismes hybrides sont perçus comme innovants dans la mesure où ils favorisent l'inclusion de différentes catégories d'acteurs, encouragent la concertation entre agriculteurs et éleveurs et contribuent à la prévention des conflits à l'échelle locale. Cependant, leur efficacité demeure limitée en raison de leur forte dépendance aux projets de développement, de l'absence d'un cadre juridique solide ainsi que du manque de moyens financiers et institutionnels. Ils apparaissent ainsi comme une solution prometteuse, mais encore fragile.

Tableau VI : Évaluation des mécanismes hybrides selon les localités (n = 110)

Dimensions	Pala	Léré	Lagon	Guégou	Gouegoudoum	Guélo	Autres localités	Total (n)	Appréciation
Participation locale	12	11	10	8	7	6	4	58	Élevée
Capacité de dialogue	11	10	9	7	7	5	5	54	Élevée
Efficacité opérationnelle	8	7	7	6	6	4	3	41	Moyenne
Durabilité	6	5	5	4	4	3	2	29	Faible

Source : Enquête terrain, 2025

L'intégration homogène des localités confirme que les mécanismes hybrides sont présents dans l'ensemble de la zone d'étude, mais avec une intensité variable. Les scores relativement plus faibles observés dans certaines localités comme Guélo ou Gouegoudoum traduisent une implantation encore inégale de ces dispositifs.

Cela montre que les mécanismes hybrides dépendent fortement du niveau d'intervention des projets, qu'ils sont étroitement liés à la structuration organisationnelle locale et qu'ils demeurent encore en phase de consolidation.

3.5. Analyse comparative des mécanismes de gouvernance

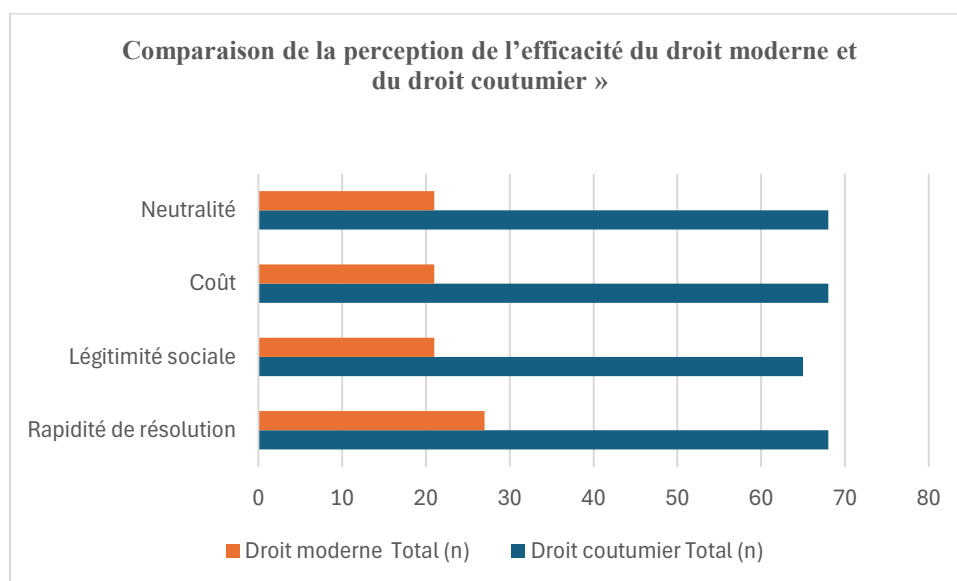
L'analyse comparative met en évidence une répartition des recours aux mécanismes de gestion des conflits comme suit :

Tableau VII : Répartition des mécanismes utilisés (n = 110)

Type de mécanisme	Effectif	Pourcentage
Coutumiers	68	61,8 %
Formel	19	17,3 %
Hybride	23	20,9 %

Source : Enquête terrain, 2025

Ces résultats montrent clairement que les mécanismes coutumiers dominent largement la gestion des conflits fonciers, tandis que les mécanismes formels demeurent relativement marginalisés. Les dispositifs hybrides, quant à eux, occupent une position intermédiaire entre ces deux pôles. Dans ce contexte, aucun des systèmes en présence ne s'impose comme une solution complète et pleinement satisfaisante.



Source : Enquête terrain, 2025

Figure 4 : Perception de l'efficacité de droit moderne et coutumier dans le secteur d'étude

Le diagramme met en évidence une comparaison nette entre le droit moderne et le droit coutumier selon quatre critères : la rapidité de résolution, la légitimité sociale, le coût et la neutralité. De manière générale, le droit coutumier est perçu comme beaucoup plus efficace que le droit moderne sur presque tous les aspects :

- Rapidité de résolution : Le droit coutumier est jugé beaucoup plus rapide, tandis que le droit moderne est perçu comme plus lent.
- Légitimité sociale : Le droit coutumier bénéficie d'une forte légitimité auprès des populations, contrairement au droit moderne qui inspire moins confiance.
- Coût : Le droit coutumier est considéré comme moins coûteux, alors que le droit moderne est perçu comme cher.
- Neutralité : Même si elle reste moyenne, la neutralité du droit coutumier est jugée meilleure que celle du droit moderne.

Le graphique montre que les populations privilégient largement les mécanismes coutumiers, notamment pour leur accessibilité, leur rapidité et leur acceptation sociale, alors que le droit moderne est perçu comme moins accessible, plus coûteux et moins efficace globalement.

3. DISCUSSION

L'analyse des résultats révèle que la gestion des conflits fonciers dans la province du Mayo-Kebbi Ouest s'inscrit dans une logique de pluralisme juridique et institutionnel, caractérisée par la coexistence de mécanismes coutumiers, formels et hybrides. L'extension de terres agricoles liée à l'accroissement démographique remplace progressivement les espaces boisés, exposant ainsi les terres au risque de dégradation (F. Reounodji, 2003, p. 7). L'apparition de nouveaux besoins en terres cultivables a inévitablement conduit à l'extension des surfaces cultivées au détriment des pâturages, à la fragmentation de la parcelle, quand les réserves des terres à défricher sont épuisées. Le même cas est énuméré par E. Z. Bogaïbe et F. Reounodji (2025, p. 122) démontrent que l'augmentation de la population rurale, l'accès aux ressources naturelles (terre, parcours etc.) et aux espaces devient un enjeu majeur pour les acteurs avec des situations contrastées suivant les potentialités agro écologiques du milieu. Cependant, contrairement à une lecture strictement critique, les résultats montrent que les mécanismes coutumiers occupent une place centrale et dominante dans la régulation des conflits fonciers. En effet, ils constituent le premier recours pour la majorité des populations rurales, en raison de leur proximité sociale, leur accessibilité et leur forte légitimité.

Ce problème est lié à l'extension des champs qui obstruent non seulement les pistes, mais aussi les mares et les zones utilisées comme pâturages, repoussent les éleveurs sédentaires dans leurs campements (E. Z. Bogaïbe et F. Reounodji, 2025, p. 121). Cependant, les troupeaux mixtes représentent un élément de surexploitation du couvert végétal et des ressources hydriques. La composition de plusieurs espèces ne permet pas aux éleveurs de bien maîtriser le contrôle lors de la conduite sur les pâturages naturels. Le choix des communautés repose donc largement sur ces mécanismes, qui sont perçus comme les plus adaptés aux réalités locales et aux dynamiques socioculturelles du territoire. Toutefois, cette prédominance ne signifie pas une autonomie totale. L'analyse met en évidence que les mécanismes coutumiers sont progressivement influencés par les dispositifs formels. Cette influence se manifeste par :

- L'intervention croissante des autorités administratives dans certains conflits ;
- L'intégration partielle des normes juridiques modernes dans les décisions locales ;
- La pression des politiques publiques et des projets de développement.

Ainsi, les mécanismes coutumiers évoluent vers une forme d'adaptation hybride, sans pour autant perdre leur rôle central dans les stratégies locales de gestion des conflits.

Par ailleurs, face à la complexification des dynamiques foncières liée à :

- La pression démographique croissante ;
- L'expansion agricole ;
- La mobilité pastorale accrue ;
- L'émergence de nouveaux acteurs (orpailleurs, investisseurs),
- A l'extension des réserves fauniques et floristiques

Les mécanismes coutumiers démontrent une capacité d'adaptation, bien qu'ils soient parfois confrontés à des défis de régulation plus complexes.

En revanche, les mécanismes formels demeurent faiblement mobilisés et perçus par les populations. Ils sont perçus comme éloignés, coûteux et peu adaptés aux réalités rurales, ce qui limite leur influence directe et positives dans la gestion quotidienne des conflits.

Les mécanismes hybrides apparaissent ainsi comme des espaces d'interaction entre ces deux systèmes, mais leur efficacité dépend largement de leur appropriation locale et de leur capacité à s'inscrire dans la durée.

Conclusion

L'étude menée auprès de 110 répondants dans les localités de Pala, Léré, Lagon, Guégou, Gougoudoum et Guélo montre que la gouvernance des conflits fonciers dans le Mayo-Kebbi Ouest est dominée par les mécanismes coutumiers. En effet, 61,8 % des répondants (68 personnes) y recourent prioritairement, contre 17,3 % pour les mécanismes formels et 20,9 % pour les dispositifs hybrides. Ces mécanismes coutumiers sont perçus comme les plus accessibles (68/110), rapides (65/110) et légitimes (68/110), notamment à Léré et Pala, où ils sont fortement ancrés.

Cependant, les mécanismes formels gagnent progressivement en influence, donnant lieu à une gouvernance hybride, bien qu'encore fragile, avec une durabilité limitée (29/110), malgré leur capacité à favoriser la participation (58/110) et le dialogue (54/110). Par ailleurs, la forte fréquence des conflits (82,67 % des répondants) met en évidence des pressions croissantes liées à la démographie, à l'expansion agricole et aux mobilités pastorales.

Ainsi, la gouvernance foncière dans la province repose sur un pluralisme juridique encore imparfait, nécessitant une meilleure articulation entre mécanismes coutumiers et formels, ainsi qu'un renforcement des dispositifs hybrides, afin d'assurer une gestion durable et inclusive des conflits fonciers.

Bibliographie

Arditi, C., 2019, *Dynamique des conflits agropastoraux au Sahel*, Paris, IRD Éditions.
Benjaminsen, T. A. & Ba, B., 2009, « Farmer-Herder Conflicts, Pastoral Marginalisation and Corruption », *Geographical Journal*, vol. 175, p. 71–81.

- Bierschenk, T. & Olivier de Sardan, J.-P., 2014, *States at Work: Dynamics of African Bureaucracies*, Leiden, Brill.
- BOGAÏBE Zebeubé, E., 2020, « Accès aux ressources foncières entre agriculteurs et éleveurs : conflits fonciers au Tchad, cas du canton Péni (Mandoul-Occidental) », Mémoire de Master, Université de N'Djaména, 144 p.
- BOGAÏBE Zebeubé, E., Réounodji, F. & Passinring, K., 2025, « Gestion des conflits d'exploitation des ressources agropastorales dans la province du Mandoul (sud du Tchad) », *Revue Archives Internationales*, vol. 1, n°1, p. 56–82. Disponible sur : <https://zenodo.org/records/14810598>
- Boone, C., 2014, *Property and Political Order in Africa*, Cambridge, Cambridge University Press.
- CET, 2019, *La problématique de l'accaparement des terres au Tchad*, N'Djaména, Commission Justice et Paix.
- Chauveau, J.-P., Le Pape, M. & Olivier de Sardan, J.-P., 2001, *Modes d'accès à la terre et gouvernance foncière*, Paris, Karthala.
- Cotula, L., Toulmin, C. & Hesse, C., 2004, *Land Tenure and Administration in Africa*, Londres, IIED.
- Delperou de Bayac, A., 1993, *Les politiques foncières au Tchad*, Paris, ORSTOM.
- Hautcoeur, F., 2001, *La gestion intercommunautaire des ressources naturelles dans le Mayo-Kebbi Ouest*, N'Djaména, Projet PCGRN.
- IIED, Tearfund & EEMET, 2015, *Commentaires sur le projet de Code foncier du Tchad*, Londres, IIED.
- Lavigne Delville, P., 1998, *Quelles politiques foncières pour l'Afrique rurale ?*, Paris, Karthala.
- Magrin, G., 2001, *Le sud du Tchad en mutation*, Paris, IRD.
- Magrin, G. et al., 2015, *Crises et dynamiques territoriales au Sahel*, Paris, AFD.
- Melone, J., 1986, *Les régimes fonciers africains*, Paris, LGDJ.
- Morin, E., 1990, *Introduction à la pensée complexe*, Paris, Seuil.
- Ostrom, E., 1990, *Governing the Commons*, Cambridge, Cambridge University Press.
- Réounodji, F., 2003, « Espaces, sociétés rurales et pratiques de gestion des ressources naturelles dans le sud-ouest du Tchad : vers une intégration agriculture-élevage », Thèse de doctorat, Université Paris I Panthéon-Sorbonne, 406 p.
- Sougnabé, P. & Réounodji, F., 2021, *Mécanismes de gestion des conflits au Tchad*, Paris, IRAM.
- Sougnabé, P., 2003, « Conflits entre agriculteurs et éleveurs dans la zone soudanienne du Tchad : étude comparée entre le Mo Arditi, C., 2019, *Dynamique des conflits agropastoraux au Sahel*, Paris, IRD Éditions.
- Benjaminsen, T. A. & Ba, B., 2009, « Farmer-Herder Conflicts, Pastoral Marginalisation and Corruption », *Geographical Journal*, vol. 175, p. 71–81.
- Bierschenk, T. & Olivier de Sardan, J.-P., 2014, *States at Work: Dynamics of African Bureaucracies*, Leiden, Brill.
- BOGAÏBE Zebeubé, E., 2020, « Accès aux ressources foncières entre agriculteurs et éleveurs : conflits fonciers au Tchad, cas du canton Péni (Mandoul-Occidental) », Mémoire de Master, Université de N'Djaména, 144 p.
- BOGAÏBE Zebeubé, E., Réounodji, F. & Passinring, K., 2025, « Gestion des conflits d'exploitation des ressources agropastorales dans la province du Mandoul (sud du Tchad) », *Revue Archives Internationales*, vol. 1, n°1, p. 56–82. Disponible sur : <https://zenodo.org/records/14810598>
- Boone, C., 2014, *Property and Political Order in Africa*, Cambridge, Cambridge University Press.
- CET, 2019, *La problématique de l'accaparement des terres au Tchad*, N'Djaména, Commission Justice et Paix.
- Chauveau, J.-P., Le Pape, M. & Olivier de Sardan, J.-P., 2001, *Modes d'accès à la terre et gouvernance foncière*, Paris, Karthala.
- Cotula, L., Toulmin, C. & Hesse, C., 2004, *Land Tenure and Administration in Africa*, Londres, IIED.

- Delperou de Bayac, A., 1993, Les politiques foncières au Tchad, Paris, ORSTOM.
- Hautcoeur, F., 2001, La gestion intercommunautaire des ressources naturelles dans le Mayo-Kebbi Ouest, N'Djaména, Projet PCGRN.
- IIED, Tearfund & EEMET, 2015, Commentaires sur le projet de Code foncier du Tchad, Londres, IIED.
- Lavigne Delville, P., 1998, Quelles politiques foncières pour l'Afrique rurale ?, Paris, Karthala.
- Magrin, G., 2001, Le sud du Tchad en mutation, Paris, IRD.
- Magrin, G. et al., 2015, Crises et dynamiques territoriales au Sahel, Paris, AFD.
- Melone, J., 1986, Les régimes fonciers africains, Paris, LGDJ.
- Morin, E., 1990, Introduction à la pensée complexe, Paris, Seuil.
- Ostrom, E., 1990, Governing the Commons, Cambridge, Cambridge University Press.
- Réounodji, F., 2003, « Espaces, sociétés rurales et pratiques de gestion des ressources naturelles dans le sud-ouest du Tchad : vers une intégration agriculture-élevage », Thèse de doctorat, Université Paris I Panthéon-Sorbonne, 406 p.
- Sougnabé, P. & Réounodji, F., 2021, Mécanismes de gestion des conflits au Tchad, Paris, IRAM.
- Sougnabé, P., 2003, « Conflits entre agriculteurs et éleveurs dans la zone soudanienne du Tchad : étude comparée entre le Moyen-Chari et le Mayo-Kebbi », Actes du colloque international UMR SAGERT, Montpellier, 25-27 février 2003, 8 p.
- Turner, M., 2004, « Political Ecology and Resource Conflict », Political Geography, vol. 23, p. 857–888.
- Turner, M., 2004, « Political Ecology and Resource Conflict », Political Geography, vol. 23, p. 857–888.